

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles

18 avril 2022

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Yves Desforges, Jacques Dulieu, Thomas Frugolino, Marylène Le Goff, Jean-Claude Périquet.

Membres absents excusés : Jean-Luc Sauzedde, Franck Terki.

Membres absents : Roland Grauss, Anthony Ré.

En préambule, Le président Pierre Delambre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents en ce lundi de Pâques, parmi lesquels les nouveaux collègues participant pour la première fois, à savoir Thomas Frugolino (président de la FFV) et Yves Desforges (président par intérim de l'ANJA).

Suite aux divers bouleversements et changements ayant eu lieu récemment à l'ANJA puis à la FFV, Jean-Luc Sauzedde et Anthony Ré avaient émis le souhait de ne plus faire partie, entre autres, de la commission des standards. Afin de garder la commission des standards en dehors des querelles partisans, et de profiter des connaissances de chacun, Pierre Delambre a pris contact avec ces deux collègues afin de leur demander de revenir sur leur décision. Après échanges, ces derniers ont accepté de rester membres de la commission.

1 – Homologation définitive

- Meusienne GR, saumoné bleu : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation du 8 avril 2022, la commission émet, à l'unanimité (sauf Jean-Claude Périquet ne participant pas au vote), un avis favorable quant à l'homologation définitive de la variété.

NB. Cette homologation aurait dû avoir lieu lors de l'exposition de Verdun, mais faute d'autorisation les volailles engagées ne purent être exposées. C'est ainsi que la commission a demandé à Jacques Dulieu d'aller expertiser les animaux chez Jean-Claude Périquet, créateur de la variété.

2 – Listing des variétés

Rajouter la nouvelle variété :

- Meusienne GR, saumoné bleu

Le listing des races et variétés des volailles 2022 a été validé. Pour rappel, il est disponible et téléchargeable à toute heure sur le site de la FFV, dans la rubrique de la commission des standards.

3 – Homologations 2022/2023

A ce jour, les expositions choisies pour accueillir les homologations de la prochaine saison 2022 sont : Houdan, Limoges, Challans, Thouars et Nantes.

4 - Mises à jour du standards français 2015

Préalablement à la réunion de ce jour, plusieurs rendez-vous préparatoires se sont déroulés en visio-conférence avec Pierre Delambre, Arnaud Asselin et Jean-Claude Périquet afin de réaliser une première mouture des prochains ajouts au standard français (les corrections apportées sont celles figurant dans les différents comptes-rendus publiés depuis 2015). A ces dernières, ont été ajoutées des informations

complémentaires concernant des variétés, des corrections des descriptions de certaines races ou encore des améliorations de formulations de textes.

A l'aide de ce support, toutes les corrections ont été vues et lues afin que chacun puisse intervenir, commenter ou proposer des corrections.

Le coloris fauve cendré chez les oies : il s'avère que cette variété se dénomme aussi fauve (sans l'ajout du terme cendré) en Europe. C'est d'autant plus regrettable, que lors de la publication de notre standard en 2015, le terme cendré avait été ajouté pour les variétés qui présentent un liseré subterminal, afin de les différencier des variétés unicolores. Ce sujet sera rediscuté avec les commissions des standards belge et helvétique, puisqu'originellement les trois commissions avaient choisi d'utiliser une terminologie commune.

5 – Modalités des ajouts 2022 au standard français

a) Jean-Claude Périquet est proposé par le président afin d'être le maître d'œuvre de la réalisation des ajouts. Il s'occupe de la mise en page, de l'insertion des photos et des corrections typographiques. De plus, il est chargé de sélectionner l'imprimeur pouvant réaliser ces ajouts.

b) La date idéale de réalisation serait juillet/août 2022, afin que les documents soient prêts pour la saison 2022/2023. Le nombre d'exemplaires à imprimer sera déterminé en fonction des stocks de standards restant, et du montant du devis sélectionné.

c) La présence du président de la FFV a permis de confirmer qu'après consultation de son CA, la fédération financera l'impression des ajouts comme elle l'avait fait en 2015 pour l'édition du standard original. Pour rappel, la commission ne disposant d'aucun budget propre, elle met ses travaux à disposition de la FFV, qui édite les standards et se charge de les commercialiser. Les recettes générées revenant bien entendu à 100 % à la FFV.

6 – L'aviculture européenne

a) Jean-Claude Périquet précise que l'exposition européenne prévue en Pologne en 2022 est annulée.

b) Homologations au niveau européen. La règle actuelle, pour les pays de l'Union Européenne, est qu'une nouvelle race et/ou variété doit être présentée et validée obligatoirement dans une exposition européenne pour être estampillée EE. Pour certains pays européens, des aménagements existent. Pierre Delambre demande alors la possibilité de faire homologuer les nouvelles races françaises au niveau européen, en l'absence d'exposition EE, lors d'une exposition où au moins 2 juges de la CES (Commission Européenne des Standards) seront présents. Il missionne Jean-Claude Périquet, représentant de la France à l'Entente Européenne, afin d'en faire officiellement la demande lors de la prochaine réunion de la CES.

7– Futur standard européen

La France avait demandé que la CES nous fasse un retour sur les photos que la commission avait fait parvenir (via les retours des clubs de races).

Un point concernant ces photos à insérer dans le prochain standard européen va être fait par la CES, et une liste des races n'ayant toujours pas de photo exploitable nous sera transmise. Un nouvel appel aux clubs et éleveurs français sera à nouveau effectué afin de fournir des photos. Pour rappel, la commission européenne avait menacé de ne pas publier les races sans photo dans le recueil des standards EE.

8 – Fiches sur les ornements

C'est un sujet qui a été abordé depuis un moment ; à ce jour, deux descriptions (carolin et mandarin) ont été faites et corrigées par Alain Chaumeil, Arnaud Asselin et Pierre Delambre. Les membres de la commission ont pu voir un exemple de support et apporter des commentaires sur les projets proposés. Pour ces deux races, seules les mutations restent à insérer.

9 – Questions diverses

- a) Question de Jean-Luc Sauzedde. Déformation de la mandibule inférieure chez les palmipèdes. Celle-ci a été remarquée chez des oies de Toulouse à bavette, mais également chez d'autres palmipèdes. Elle se présente sous la forme d'une petite poche parfois souple, parfois dure, sous la mandibule inférieure. Cf photo. Si ce défaut est bien visible, il est à sanctionner comme un défaut grave : maximum 92.
Le terme de « goitre » sera ajouté au glossaire du standard.



- b) Question de Thomas Frugolino. Chez la wyandotte, la variété fauve liseré noir est quasi inexistante en France et trop souvent des mauvaises dorées à liseré noir se font passer pour de vrais fauves à liseré noir. Comment réagir face à cela ? Bien que rare en France, la variété fauve à liseré noir est homologuée dans de nombreux pays européens. Les juges, notamment du club de la wyandotte, doivent profiter des journées techniques ou du bulletin pour expliquer et former les éleveurs à sélectionner correctement ces deux variétés.

Avant de se quitter, un tour de table est réalisé, puis le président remercie les membres de la commission présents pour leur soutien, et souhaite une bonne semaine. Rendez-vous est donné dès que cela sera nécessaire, en distanciel en 2022, pour poursuivre les différents dossiers en cours.

Fin de la réunion à 20h15.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.